

<p>Contrôle de la régularité des constructions et des aménagements réalisés, suivi du contentieux pénal</p> <p>Participation aux actions de la direction de l'urbanisme et à l'évolution des documents d'urbanisme</p> <p>Changement d'usage (occasionnellement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'évolution de la réglementation - Vérifier la conformité des constructions et des aménagements - Constaté et poursuivre les infractions (rédaction et transmission de procès-verbaux, suivi des procédures pénales) - Préparer des arrêtés interruptifs de travaux - Assister le service juridique dans la gestion des contentieux administratifs - Formuler des propositions dans le cadre des évolutions du PLU - Participer à la mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme - Vérifier les dossiers et instruction des demandes - Rédiger l'arrêté portant changement d'usage
---	---

Profil :

Titulaire d'un Bac + 2 à bac+5 en droit de l'Urbanisme

Compétences :

- Connaissances juridiques : Code de l'Urbanisme, Code de la Construction et de l'Habitation, Code de l'Environnement, Code Civil, Code Pénal
- Connaissances techniques : terminologie du bâtiment, du Génie Civil, de la Voirie et réseaux divers, de l'Architecture, lecture de plans, notions de construction des ouvrages
- Qualité rédactionnelles : courrier, arrêté
- Qualité relationnelles pour le renseignement du public et la gestion de conflits : pédagogie, sens de la communication, écoute, patience, calme
- Maîtrise des technologies de l'Information et de la Communication, logiciels spécialisés OXALIS,

Qualités :

- Rigueur et sens de l'organisation
- Autonomie et capacité à décider
- Aptitude au travail en équipe et à la concertation

Tous les postes de la Ville de Rueil Malmaison sont ouverts aux travailleurs en situation de handicap.

Conditions de Travail :

Lieu : Mairie centrale

Horaires : 8h30-12h00 et 13h30-18h00 en semaine et 8h30-12h00 le samedi

Travail en équipe : oui

Travail en extérieur : oui, déplacements fréquents sur le territoire communal en autonomie (permis B ou maîtrise du vélo)

Vêtement de travail ou équipement de protection individuel : oui, casque de chantier et chaussures

Avantages :

Prime de fin d'année, régime indemnitaire attractif, Amicale du personnel

Merci d'envoyer vos CV et lettres de motivation à l'attention de M Le Maire :

Soit par mail:

candidatures@mairie-rueilmalmaison.fr

Soit par courrier :

**Direction des Ressources Humaines et de la Formation
13 Boulevard Foch
92500 RUEIL MALMAISON**